

Diagnostic pour l'Amélioration de la Performance Énergétique et Économique des biens immobiliers



Ce diagnostic original est construit sur plusieurs méthodes de calcul thermique et regroupe, dans un seul document, un ensemble d'estimations et de bilans, sous forme de visuels et de tableaux synthétiques et explicites.

A partir d'un relevé de données, complet et précis, un rapport de synthèse personnalisé est édité. Le document comporte 25 à 40 pages, selon l'importance du bien immobilier (habitation ou tertiaire), et s'articule en différents chapitres :



- . *Récapitulatif des données d'entrée*
- . *Calcul des déperditions*
- . *Synthèse des résultats et des dépenses avant travaux*
- . *État des travaux susceptibles d'être réalisés*
- . *Calcul du point d'équilibre du mode de chauffage*
- . *Synthèse des résultats et des économies après travaux*
- . *Estimation du coût des solutions les mieux adaptées.*

Le DAPE€® constitue essentiellement **une aide au choix et à la décision**, tant pour le **professionnel**, qui peut ainsi justifier de ses propositions, que pour le **particulier** qui, dans un panel de solutions adaptées, peut choisir les composantes de son projet, en toute connaissance de cause, en concertation avec le professionnel.

Les grands axes ainsi définis, le DAPE€® sert également de base de calcul à des bilans complémentaires et des études de faisabilité, davantage ciblées, qui viendront étayer ou formaliser le projet.

EurExTherm® possède toutes les certifications et les compétences pour réaliser:



- . *Bilans et Études Thermiques*
- . *Diagnostics de Performance Énergétique (DPE)*
- . *Études d'éligibilité au PTZ (Méthode TH-C-E ex)*
- . *Bilans de production des technologies solaires*
- . *Bilans de consommation chauffage et climatisation*
- . *Bilans de rendement chauffe-eaux toutes technologies*
- . *Bilans de production photovoltaïque, micro éolien, ...*

Un diagnostic généraliste pour des propositions généralistes

Le DAPE€® relève pleinement du domaine de la Loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite "**Grenelle 2**", car il ouvre plusieurs axes de réflexion, sur la performance énergétique et économique des biens immobiliers.

Il met en évidence, non seulement les améliorations apportées par les systèmes de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, les technologies solaires, photovoltaïques ou éoliennes, mais également celles liées au renforcement de l'isolation.

Sur ces bases, un ensemble de solutions et de prestations est apporté aux entreprises sérieuses qui, en adoptant le concept, s'engagent dans une démarche professionnelle, responsable et de qualité, toute orientée vers la satisfaction du Client.



Administrateurs de tertiaire et d'habitat Un diagnostic pour clarifier les relations

Dans le cadre de la même Loi du 12 juillet 2010, le DAPE€® peut contribuer à articuler les nouvelles obligations dans les relations :

- . *Bailleur - Preneur*
- . *Propriétaire - Locataire*
- . *Vendeur - Acquéreur*

Ainsi, peut-il être intégré dans les baux, l'annexe environnementale, l'acte de vente, le contrat de location.

Sur les conclusions du DAPE€®, chaque partie s'engage alors, avec la connaissance des solutions et des coûts, qui devront être consacrés à l'amélioration de la performance énergétique du bien immobilier.